



INFORMATION
**CORONAVIRUS
COVID - 19**

DURCISSEMENT DES MESURES DE CONFINEMENT

Le Premier Ministre a annoncé un durcissement des mesures de confinement ce lundi 23 mars, sans aller jusqu'à un confinement total.

Deux motifs de sortie ont été rajoutés :

- Convocation judiciaire ou administrative
 - Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Pour les activités sportives, les balades en famille ou la sortie des animaux de compagnie, il est désormais précisé que celles-ci ne doivent pas excéder une heure, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile.
- Les attestations doivent désormais absolument être datées et mentionner l'heure de sortie.
- Concernant les soins médicaux, la nouvelle attestation précise que les soins doivent être absolument nécessaires, sans possibilité de les reporter ni de les faire à distance

Vous trouverez ci-après la nouvelle version de l'attestation de déplacement dérogatoire

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr